

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°29 - Mars 2011

L'ensemble des lettres en version PDF
peut être consulté à l'adresse
[www.cafgo.org/\(rubrique OPMA\)](http://www.cafgo.org/(rubrique%20OPMA))

Éditorial

Le retard pris dans la parution de cette Lettre de l'OPMA n'est pas dû à un assouplissement de l'observatoire. Bien au contraire ! Le projet d'assises consacrées à l'alpinisme et aux pratiques de la montagne, annoncé dans les Lettres précédentes, s'est précisé et a pris corps. L'activité de l'observatoire s'est dès lors trouvée toute entière tournée vers l'organisation de cette manifestation et le travail de réflexion nécessaire à sa réussite. L'OPMA s'est fondu pour un temps dans le Groupe de Préparation des Assises qu'ont rejoint de nombreux alpinistes.

Toutes les informations relatives à ce projet et au déroulement des manifestations peuvent être trouvées sur le site :

<http://www.assisesdelalpinisme2011.fr>

On trouvera dans ce n°29 de La Lettre de l'OPMA, outre un court texte résumant les raisons de ce projet, trois contributions à notre réflexion sur l'alpinisme et son devenir. Celle de H. Balmain ouvre, à propos de l'échelle installée aux Écrins, un débat sur les équipements lourds de la montagne qui va prochainement rebondir à propos du percement d'un tunnel d'accès à l'arête conduisant au refuge du Goûter.

Sommaire :

p 1 : éditio

p 2 : pourquoi des Assises
de l'Alpinisme ?

p 3 à 8 : contributions aux
Assise de l'Alpinisme

Bernard Amy
Président de l'OPMA
et du Groupe de Préparation des Assises

Quelques raisons de défendre les pratiques de l'alpinisme ?

En montagne, depuis l'avènement des sports d'hiver, les activités de loisirs et de tourisme sportifs se sont multipliées et diversifiées tout en transformant l'espace naturel en terrain plus ou moins aménagé. Ainsi, au fil des décennies, la culture des sports d'hiver et maintenant celle des parcs d'attractions, l'emportent progressivement sur la culture historique de l'alpinisme.

Aujourd'hui, bien que l'alpinisme se pratique encore sous des formes variées, on constate, d'une part une baisse d'attractivité de cette activité, notamment parmi les jeunes générations ; d'autre part, une absence de lisibilité et de reconnaissance des valeurs spécifiques de l'alpinisme et de sa culture.

Pour celle-ci, la confrontation de l'homme avec la nature a plus d'importance que la confrontation aux autres. Cette culture portée par le besoin d'autonomie et le dé-

sir d'explorer, se caractérise par le fait d'inventer son chemin (parfois risqué), plutôt que de suivre un itinéraire aménagé, codifié, sécurisé. Pour que cette culture ait un avenir, il est nécessaire qu'elle dispose d'espaces appropriés et d'en valoriser l'intérêt éducatif, ludique, sociétal.

Actuellement, l'évolution de la réglementation des accès aux sites, la réduction du soutien apporté aux activités de montagne par les pouvoirs publics et l'absence de représentation organisée des acteurs concernés, mais aussi l'expansion de la mise en forme compétitive de l'ensemble des activités de loisir physique et le caractère trop souvent dramatisé de la médiatisation des loisirs d'aventure, nous laissent penser que la culture portée par l'alpinisme est menacée.

Nous avons l'ambition de lui redonner force et attrait !

Telle est la perspective dans laquelle sont organisées les Assises de l'alpinisme. Les objectifs visés concernent en particulier :

- La mise en place d'un service public incitant aux activités de pleine nature en autonomie, dans le cadre scolaire et péri-scolaire, ainsi que pour des organismes d'éducation populaires.
- L'encouragement institutionnel et financier aux projets pédagogiques de séjour à la montagne pour les classes élémentaires, les collèges et les lycées.
- La mise en place d'une gestion concertée des accès aux sites, des conflits d'usage et des dispositions destinées à préserver la montagne.
- Une réorganisation et une activation des instances représentatives de la montagne.
- Une communication valorisante et responsabilisante de la culture de l'alpinisme.

La **Lettre de l'OPMA** est publiée avec l'aide des abonnés et le soutien financier de : Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne, Comité Rhône-Alpes de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, Groupe de Haute Montagne, PETZL, Union des Centres de Plein Air, Syndicat National des Guides de Montagne, Syndicat National des Accompagnateurs de Haute Montagne.

Membres de l'OPMA :

Bernard AMY (président), Gérard CRETON,
Michel ECHEVIN, Erik DECAMP,
Georges ELZIERE, Olivier HOIBIAN,
Claude JACCOUX, Paul KELLER,
Rozenn MARTNOÏA, Bruno PELLICIER,
Gilles ROTILLON, Nicolas SAVELLI,
Christian TROMMSDORFF, François VALLA,
Bernard VARTANIAN.

Conseiller juridique

Henri BALMAIN

Membres correspondants :

Jen-Paul BOUQUIER,
Jean-Pierre FEUVRIER, Robert PARAGOT

L'alpiniste , une espèce en voie de disparition ?

Après le Fayet, à la sortie d'un virage, d'un coup surgit la masse étincelante de neige, de glace et de roc du Mont Blanc. Cet éblouissement n'est pas uniquement visuel mais tout autant psychique, une fenêtre s'ouvre sur un espace nouveau à découvrir, à conquérir diront certains...

À 2800 m sur la crête de la moraine qui domine le refuge du glacier Blanc, le randonneur hésite à s'engager sur le glacier. La glace vive, les crevasses béantes, les ponts de neige... des pièges lui a-t-on dit et pourtant la trace continue... Il fait demi-tour et sur le chemin de la descente mûrit sa résolution : l'an prochain je m'inscris à un stage d'initiation à l'alpinisme.

Propos entendus au pied d'une paroi des Calanques "On pourrait essayer autre chose que les moulinettes... j'ai un copain qui a fait la "Rebuf." à Chamonix, il paraît que c'est super !"

Les motivations sont très diverses et multiples, mais ce que l'on nommait en d'autres temps "l'appel des cimes" manque actuellement d'échos.

L'alpinisme ne s'improvise pas

Il y a toute une technique à apprendre. Pour le débutant, l'usage des crampons, du piolet en neige et en glace, l'assurage du leader s'acquièrent en quelques heures. Par contre pour gagner son autonomie en haute montagne la liste s'allonge considérablement : la préparation de la course à l'aide des topos, la quête de renseignements sur les conditions, l'usage de la carte, de la boussole, du GPS, les mille et une façons d'utiliser la corde sur un glacier, sur une pente de neige, en rocher facile, sur une arête, en paroi difficile, l'installation des relais, la pose des rappels, le sauvetage en crevasses... Être capable de trouver son itinéraire et de savoir faire face à des situations très diverses en prenant les bonnes décisions cela nécessite un long apprentissage sur le terrain, 2 à 3 années semblent un minimum. Le suivi de stages

de formation encadrés par des professionnels ou des bénévoles semble la meilleure formule.

L'alpinisme est plus qu'un sport

Pas d'arbitre pour vous faire respecter les règles. Faut-il progresser "les anneaux à la main" ou "tirer des longueurs" ? Désescalader ou mettre un rappel ? Garder ou enlever les crampons ?

Est-ce le bon passage ? De vos initiatives dépend la sécurité de la cordée et une mauvaise évaluation peut être lourde de conséquences.

La cordée c'est aussi une équipe visant un objectif commun où existe un contrat moral entre le leader et son (ses) compagnon(s). Cette dimension humaine par le risque calculé et accepté est plus importante en montagne qu'ailleurs.

Mais quelle école de vie ! Choisir un objectif, estimer les difficultés prévisibles, évaluer ses compétences et celles de ses compagnons, définir les moyens pour l'atteindre, puis se lancer en équipe en déjouant sur son chemin tous les obstacles prévus ou imprévus. La satisfaction au retour est à la hauteur de l'effort fourni !

Cet esprit d'entreprise se fait-il rare ?

Le nombre de nuitées dans les refuges de haute montagne est en baisse. Des itinéraires classiques en particulier ceux de difficulté moyenne retrouvent leur solitude.

Quelles peuvent être les causes de cette désaffection ?

Les grimpeurs se forment dans des écoles d'escalade parfaitement équipées et nettoyées, ou sur des structures artificielles. Cette escalade dite "sportive" permet des chutes sans conséquences, le jeu étant centré uniquement sur la difficulté. Le passage de cette escalade ludique vers l'alpinisme n'est ni évident, ni naturel. La haute

.../...

L'alpiniste , une espèce en voie de disparition ? *(suite)*

montagne est un milieu complexe et parfois hostile où le grimpeur doit apprendre à gérer sa sécurité.

Notre société sécuritaire refuse le risque. Le poids des réglementations a découragé beaucoup d'organismes de camp de montagne pour adolescents, ces pépinières sont pourtant indispensables à la pérennisation de l'activité. Les quelques exemples, ces dernières années, de poursuites judiciaires de responsables font hésiter les plus convaincus.

L'histoire montre une coïncidence entre le dynamisme d'une nation et l'activité de ses alpinistes. Les anglais de la fin du XIX^{ème} ont gravi les plus sommet des Alpes, les russes et les polonais en Himalaya pendant les années 80, la Slovénie et la Catalogne ont engendrés des alpinistes très actifs, faut-il attendre les chinois pour 2020 ? L'idéal du jeune français est, paraît-il, de devenir fonctionnaire !

Que faire ?

Laissez faire... Les choucas ou les aménageurs de la montagne seront bientôt les seuls maîtres des ces hauts lieux. Réagir, c'est le rôle du Club Alpin. Dès à présent et concrètement nos clubs doivent amplifier les écoles d'aventure qui sont très appréciées des jeunes. C'est un excellent tremplin vers l'alpinisme. Puis en participant activement aux Assises de l'alpinisme prévues en 2011, elles doivent disséquer, analyser les causes et essayer de trouver des solutions.

Au niveau de la fédération, il est souhaitable que tout cela débouche sur un vaste plan de relance. Une montagne à gravir, un véritable challenge pour les alpinistes et l'alpinisme.

*Jacques Kelle
(oct. 2010)*

Jeu des mots-clés

Liberté - responsabilité

C'est probablement la première valeur qui vient à l'esprit de l'alpiniste pensant à son activité. Ce n'est pourtant pas celle du "tout est permis", mais celle de l'affrontement au choix. Comme dans tout sport de plein air, le montagnard est confronté à la nature et à ses caprices. Or celle-ci n'est pas bienveillante comme visent à nous le faire croire les messages publicitaires jalonnant nos vies et nos rues ; elle n'est ni bonne ni mauvaise, ne montre aucune intention, et reste seulement terriblement neutre, laissant donc le montagnard seul face à sa connaissance du milieu et à ses

choix. C'est en cette solitude que réside sa liberté. Pas de textes, de codes civique ou pénal, ou de règles morales pour dicter sa conduite, mais seulement son expérience, la mesure qu'il prend des enjeux, et sa faculté de choix.

De ce point de vue, le pratiquant d'un sport de pleine nature n'est pas très différent d'un lecteur attentif. Comme ce dernier, il échappe aux codes sociaux ou relationnels que chacun adopte face à ses semblables, qu'ils soient motivés par l'intérêt, l'amour-propre, la séduction ou par d'autres affects, agréables ou agaçants se-

Jeu des mots-clés *(suite)*

lon les circonstances. Le lecteur est face à un livre, dont l'auteur ne s'adresse à personne en particulier, déroule un récit ou une idée née de son imagination ou de sa réflexion, et qu'il expose selon sa propre logique. Face à un livre, le lecteur est d'autant plus libre, qu'il est seul et concentré face au texte. Sa totale liberté réside dans son choix ou son sentiment d'adhérer, de s'approprier, de critiquer ou de rejeter l'exposé ou l'histoire, voire de fermer le livre et le jeter dans la première poubelle venue. Nul jeu de séduction, de rivalité ou d'affirmation n'a de sens face à une page de texte, du moins tant que l'auteur est extérieur ou inconnu.

De la même façon, l'homme échappe en montagne aux codes sociaux, et retrouve, en même temps que la liberté de ses choix face à une nature indifférente, une authenticité que avec les hiérarchies, les représentations et les codes de la vie sociale lui masquent au quotidien. Partir pour tel ou tel objectif, opter pour un itinéraire ou un autre, évaluer les contraintes (difficultés, effort, horaires, ...), renoncer ou poursuivre en conséquence, lui reviennent sans qu'aucune règle préétablie ne lui dicte la solution. Ce fut le choix du seul H. Buhl de tenter seul –et réussir dans des conditions inhumaines- le Nanga Parbat en dépit de l'opposition de son chef d'expédition.

On a souvent souligné les rapports congénitaux entre liberté et responsabilité. C'est sûrement cette relation qui a tant fait dire que la montagne était d'abord une école de vie. Si j'ai beaucoup appris des rares mais précieuses amitiés tissées au fil de mes rencontres avec des montagnards, je regrette de n'avoir pu croiser Paul Héraud, alpiniste et résistant gapençais, dont on apprit à sa mort, abattu par les nazis en 1944, que loin de nos frivoles chroniques alpines, il avait à son actif une cinquantaine de premières solitaires dans les grands itinéraires de l'époque des massifs du Dauphiné.

Jeu

On ne parlera pas ici du jeu "ludique" dont certains cherchent à nous persuader qu'il est l'essence de nos vies -et certains y gagnent, assurément. Je veux parler de la "glorieuse incertitude" que ressent tout montagnard partant pour une course, et chez qui cohabitent l'espoir de réussir, l'interrogation sur les difficultés, la conscience du danger et le risque de l'échec. Dans les sports de nature, rien n'est écrit. Chutes de pierres, avalanches, orages soudains, fausses prises... relèvent d'aléas naturels, tandis que l'acteur lui-même est soumis à d'autres impondérables qui lui sont propres tels que méforme, baisse de moral, mauvaises évaluation de la situation, maladresse voire chute, ...

Aux caprices de la nature s'ajoutent les codes adoptés par les pratiquants. Il y a 30 ans, des passages annoncés Vsup. ou VI pouvaient représenter des mouvements qui seraient aujourd'hui cotés aussi bien 5 que 6c, selon le niveau, la modestie, la façon de s'y prendre, la taille, ou la frayeur de l'ouvreur au moment de le franchir. Nul ne pouvait être sûr, en partant dans un tel itinéraire, s'il arriverait à surmonter ce passage.

Comme pour tout jeu, la difficulté, et l'enjeu ou le risque (l'"engagement") dépendent des règles qu'on adopte et qu'on se fixe. Une même course effectuée tranquillement ou en courant, en s'aidant ou non des points d'assurance, par beau temps ou sous l'orage, ne présentera pas la même difficulté. L'échec tragique des cordées menées par Bonatti au Pilier du Freney et la réussite de celles conduites par Desmaison en témoignent. De même, un même itinéraire parcouru en été ou en hiver, en cordée ou en solo intégral, ne comportera pas les mêmes risques. Preuss au Campanile Basso et Dülfer à la Fleischbank n'avaient pas adopté les mêmes règles, non plus que Comici à la Cima

.../...

Contributions

aux Assises de l'alpinisme

Jeu des mots-clés *(suite)*

Grande di Lavaredo et Maestri au Cerro Torre, même si tous pratiquaient le même sport. De même, l'évolution du matériel rend difficilement comparables la première ascension par Lagarde et Ségogne du couloir qui porte leur nom, et sa première répétition 45 ans après par Cecchinell et Jager. Mais on peut choisir d'adopter les règles originales, comme S. Dewèze répétant au début des années 80 le couloir Nord-Ouest du Pic Sans Nom, en crampons à 8 pointes et taillant des marches à l'aide d'un unique piolet d'un mètre cinquante, pour retrouver les conditions des ouvriers, 60 ans auparavant.

On observera que l'évolution actuelle de ces règles tend à réduire le risque, au profit de la difficulté. Les itinéraires "modernes", souvent difficiles techniquement, intégralement équipés de points d'assurance éprouvés, situés à basse altitude, minutieusement décrits et cotés, et parfois même nettoyés de leur végétation et blocs peu sûrs, sont de plus en plus fréquentés, tandis que sont délaissées les voies anciennes, non aménagées, succinctement décrites, mais parfois plus faciles. L'introduction il y a quelques années du terme "terrain d'aventure" pour ces dernières, donne la mesure du manque d'incertitude des premières, implicitement à ranger dans les activités de "non-aventure". Souhaitons seulement que les voies de montagne restent en l'état, et que l'apparition de perforateurs à batterie ne poussera pas des aménageurs trop zélés à priver les amoureux de nature du terrain qui leur permet de choisir leurs règles et pratiquer ce face à face avec eux-mêmes que permet le risque assumé.

Beauté

Certains ont invoqué une certaine qualité de l'air en altitude, qui contribuerait au sentiment de beauté et de plénitude, et à la légèreté de l'effort en montagne. La moisson de records aux jeux olympiques

de Mexico à 2300 m d'altitude irait dans ce sens. On a aussi maintes fois dit qu'en montagne on est plus près du ciel, comme en témoignent à leur façon les monastères de Grèce ou du Tibet. Mais cette sensation est ambiguë, puisqu'on est aussi au-dessus du monde. C'est au sommet d'une montagne que Satan a emmené Jésus pour lui dire que le monde qu'il dominait lui appartenait s'il l'adorait. Mais pour celui à qui cette tentation est étrangère, la contemplation des horizons bleutés, des ombres qui soulignent le terrain, des sommets connus par leurs silhouettes ou par leurs noms, des lointains estompés mais chargés de souvenirs ou de projets, procure plénitude, complicité et admiration.

Le sentiment de la beauté est aussi difficile à partager que ne le sont les souvenirs du voisin lors de ces séances de photos de vacances que chacun se souvient avoir subi. Cette barrière pousse certains à fuir les cercles de montagne, où les récits épiques des uns ne sont –apparemment– écoutés par les autres que parce qu'ils leur laisse le temps de chercher un récit à opposer au premier. L'absence de distance, d'humour (ou de modestie ?) des passionnés est parfois paralysant. Comment comparer ses récits au sentiment d'accomplissement ressenti en montagne ? Comme les grandes douleurs, les joies intenses sont muettes. Exprimer et partager ces sensations exigerait de se mettre à nu, de dévoiler ses émotions, et donc d'être en totale empathie et confiance. Quelque chose qui ressemble à une relation amoureuse.

C'est pourtant cette chose inexprimable que tout montagnard perçoit, même s'il a trop de pudeur pour le confier, et fait de lui un Gilgamesh revenant chez lui plein de ses exploits, mais perdant en chemin l'herbe de la jeunesse éternelle, et condamné à remonter, tel les Sisyphe que nous sommes, toujours soumis au désir.

Étienne Jaillard
(Septembre 2010)

Une échelle aux Écrins ?

Ce n'est pas une question facile, parce que chaque question juridique particulière se présente de façon nouvelle devant un tribunal, et donc ce que je pourrais dire n'engage que moi, avec ma subjectivité de juriste retraité et d'alpiniste encore un peu actif. Car le droit n'est pas une science exacte, mais une pratique, ou plus noblement un art, qui laisse une large place à l'imagination des acteurs.

Ceci dit, deux choses à considérer à mon avis, le statut juridique de l'échelle, et le rôle éventuel des divers intervenants autres que son éventuel propriétaire.

1) Une chose est certaine, cette échelle n'est pas un ouvrage public, entraînant la responsabilité sans faute du maître de l'ouvrage. Différence avec la fameuse histoire du pont de rondin verglacé qui a jadis fait condamner le parc de la Vanoise pour défaut d'entretien normal de l'ouvrage public, parce qu'un randonneur avait glissé dessus à 6 heures du matin et s'était cassé la jambe !

Car un ouvrage public doit être un immeuble, rattaché au sol de façon permanente. C'est ce que dit par exemple la jurisprudence sur les filets et barrières amovibles canalisant les usagers d'une remontée mécanique, ainsi que sur les pistes de ski damées. Un aménagement provisoire ne peut pas être un ouvrage public, surtout lorsque il ne s'agit juridiquement ni d'un immeuble par nature, ni d'un immeuble par destination, "attaché au fonds à perpétuelle demeure" dit le code civil.

La jurisprudence exige du propriétaire d'un immeuble présentant un danger qu'il mette en sécurité les passants qui viendraient à y pénétrer, même par fraude ou effraction. Mais dès lors que l'échelle ne constitue pas un immeuble ou un élément incorporé à l'immeuble, elle ne devient pas la propriété du propriétaire du terrain. Celui-ci me paraît donc hors de cause. D'ailleurs, un glacier est-il vraiment un terrain au sens du Code Civil, notamment en raison de sa mobilité naturelle ... ???

2) Notre échelle est donc restée un objet mobilier, différence avec, par exemple, le câble de la voie normale de la Meije, qui sous réserve de meilleur examen me paraît être un immeuble par destination, ou avec les goujons scellés des via ferrata. Les pitons et les spits, qui peuvent être retirés par n'importe quelle cordée munie du matériel nécessaire, ne me paraissent pas davantage être des immeubles par destination.

Cette objet a été placé là par des particuliers, qui n'en avaient nulle obligation juridique. Il est utile, mais pas indispensable pour des alpinistes compétents et équipés. En fait il facilite l'ascension en lui conservant le niveau facile habituel auquel les cordées engagées sur cet itinéraire peuvent s'attendre au vu du topo, et facilite l'activité professionnelle des membres de la compagnie des guides qui l'a placé là. Il ne s'agit donc pas d'une gestion de fait du service public.

Cette échelle peut matériellement être retirée par tout un chacun selon sa fantaisie, même sans évoquer le Cosiroc et les mânes de Daniel Taupin ;-)

S'agit-il d'un objet abandonné devenu sans maître, "res derelictae" disent les juristes, ou est-il resté la propriété de ceux qui l'ont acheté et installé ? Un objet abandonné (y compris un piton ou un spit) devient juridiquement une chose sans maître ("res nullius"), que chacun peut s'approprier en le séparant de l'immeuble par nature qui le supporte.

Là, j'avoue que je sèche un peu. Dans la mesure où la Compagnie des Guides n'est pas propriétaire du terrain sur lequel l'échelle a été installée, j'aurais d'abord tendance à dire que, comme un piton, l'échelle est devenu res nullius dès son installation. Sauf que, contrairement à un piton (et la coutume montagnarde autorise bien tout un chacun à dépitonner à son gré, du moins en haute montagne), cette échelle a été placée là avec la volonté qu'elle y reste durant la période où elle sera utile. Il n'y a donc pas de volonté d'abandon, au contraire. Elle s'appa-

Contributions

aux Assises de l'alpinisme

Une échelle aux Écrins ? *(suite)*

rentrerait alors plutôt à une automobile stationnée sur la voie publique, qui demeure la propriété privée de l'ayant droit.

En ce cas, la Compagnie des Guides, propriétaire, reste responsable de son fait en application de l'article 1384 du Code Civil. Le fait de la chose, c'est le fait de sa structure, pas d'un emploi maladroit, sauf si l'on peut reprocher un mauvais positionnement de l'échelle ayant entraîné une chute, un défaut de résistance de l'ancrage ayant induit les utilisateurs accidentés en erreur sur sa solidité, etc. Bref, il faudrait imaginer différents cas d'espèce, avec une attention particulière à la surveillance de l'évolution de l'installation compte tenu du côté mouvant du terrain glaciaire ...

3) Reste le maire de la commune, tenu de se tenir au courant de ce qui se passe et de veiller à la sécurité publique sur le territoire de celle-ci, alors que le terrain haute montagne dont il s'agit est quand même un endroit très fréquenté sur lequel il peut se tenir informé sans être lui-même tenu d'y monter.

Là, c'est un domaine extrêmement délicat. À ma connaissance, on n'a jamais reproché au maire de St Gervais de ne pas avoir pris de mesure particulière lors de la série d'accidents catastrophiques sur l'arête des Bosses, due à des conditions particulières ayant

rendu considérablement plus difficile et dangereux le parcours de la voie normale du Mont Blanc. C'est probablement que l'on a considéré que la liberté d'aller et venir l'emportait sur cette obligation de sécurité, alors que la plupart des alpinistes continuaient à passer sans encombre. Une voie rendue plus dure ne doit pas nécessairement être interdite par le maire dès lors qu'elle reste accessible.

Quant à la surveillance de l'installation, elle lui incombe également, c'est une évidence. Il doit au moins se tenir régulièrement au courant. Sauf que l'on voit mal quelle mesure pratique pourrait être prise. Comme jadis sur l'arête des Bosses, la voie reste faisable sans échelle pour des alpinistes ayant la compétence et le matériel, et la question ne peut dès lors, à mon avis, se poser en terme d'interdiction. Et ceci d'autant moins qu'il n'existe pas en France de procédure de vérification administrative des compétences alpines comme c'était le cas, notamment, dans feu l'URSS.

L'intervention du maire ne pourrait donc porter que sur la solidité et la stabilité de l'installation, déjà surveillée par les guides de la compagnie à son origine. C'est dire qu'elle ne pourrait être que résiduelle, et se cantonner au cas improbable d'un conflit avec la Compagnie des Guides propriétaire de l'échelle.

*Henri Balmain, magistrat honoraire
St Jean d'Arves le 29 octobre 2010*

Abonnement : **16 Euros** ;
Abonnements de soutien : à partir de **32 Euros**

Nom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....

Code postal

verseEuros pour abonnement à
"La Lettre de l'OPMA"

Règlement par chèque établi à l'ordre de "**La Lettre de l'OPMA**".

A retourner à **OPMA - Maison de la montagne**
3 rue Raoul Blanchard 38000 Grenoble

Diffusion :

Seuls les abonnés à jour reçoivent l'exemplaire papier de la Lettre de l'OPMA.

Nous leur savons gré de s'acquiescer d'un abonnement qui contribue à faire vivre l'OPMA- et souhaitons que d'autres lecteurs en fassent autant !

Les personnes et les institutions désirant recevoir la Lettre par internet, sont invitées à s'inscrire sur la liste de diffusion auprès de michel.echevin@wanadoo.fr